La CREUSE Le Département

L'ESPRIT CREUSE

Comité de pilotage 2024

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Bilan de l'année 2023

SOMMAIRE

1. Introduction

2. Bilan financier

3. Aides directes

4. Aides indirectes

5. Organisation du FSL

1 Introduction

Introduction

Rappel réglementaire

Loi Besson du 31 mai 1990

visant à la mise en œuvre du droit au logement

Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par cette loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir.

→ **La loi Besson instaure le fonds de solidarité pour le logement, destiné à accorder des aides financières telles que cautions, prêts, garanties et subventions aux ménages qui en ont la nécessité**

Introduction

Intervention du Conseil départemental

La gestion du Fonds de solidarité pour le logement est assuré par le Département qui apporte son soutien aux personnes rencontrant des difficultés particulières :

- pour accéder et se maintenir dans un logement décent et indépendant ;

- pour disposer, dans leur logement, des fournitures d'eau, d'énergie et de services téléphoniques

Introduction

Intervention des contributeurs externes

Le FSL bénéficie du soutien de partenaires publics et privés.

Introduction

Les actions du fonds de solidarité

Aides financières directes aux personnes

- Subventions ou secours pour l'accès et le maintien dans le logement : aide au paiement des charges, impayé de loyer, acquisition de mobilier…
- Aides remboursables : dépôts de garantie

Aides indirectes en soutien aux associations

L'UDAF, L'ESCALE et ACCES sont soutenus financièrement dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement et de la gestion locative adaptée.

Action de prévention

Elle se traduit par des diagnostics réalisés par le GIP Creuse Habitat au domicile des bénéficiaires du FSL. Cette action représente 10% de la contribution d'EDF, soit 5 000€.

La CREUSE le Département

2

Bilan financier

de l'année 2023

Bilan financier de l'année 2023

Présentation du bilan

DÉPENSES

	Prévues	Réalisées
Aides financières directes, secours et prêts	**419 500 €**	**181 476 €**
Aides indirectes : accompagnement et gestion locative adaptée	**125 500 €**	**125 500 €**
dont Accompagnement Social lié au Logement - association UDAF	*93 900 €*	*93 900 €*
dont gestion locative adaptée / sous-location - association Escale	*28 600 €*	*28 600 €*
dont gestion locative adaptée / sous-location - association Accès	*3 000 €*	*3 000 €*
Action de prévention	**5 000 €**	**5 000 €**
TOTAL	**550 000 €**	**311 976 €**

RECETTES

	Prévues	Réalisées
Conseil départemental	**478 950 €**	**210 526 €**
Contributeurs extérieurs	**86 050 €**	**101 450 €**
dont EDF	*50 000 €*	*50 000 €*
dont MSA du Limousin	*15 000 €*	*23 000 €*
dont Creusalis	*13 000 €*	*15 000 €*
dont ENGIE	*7 000 €*	*7 000 €*
dont TotalEnergies	*0 €*	*5 000 €*
dont CCAS : La Souterraine, Aubusson, Evaux-les-Bains	*700 €*	*1 100 €*
dont COPROD	*350 €*	*350 €*
TOTAL	**550 000 €**	**311 976 €**
Hors budget		
Abandons de créances	*2 000 €*	*2 737 €*
Prêts CAF	*28 000 €*	*12 865 €*

Bilan financier de l'année 2023

Répartition des contributeurs

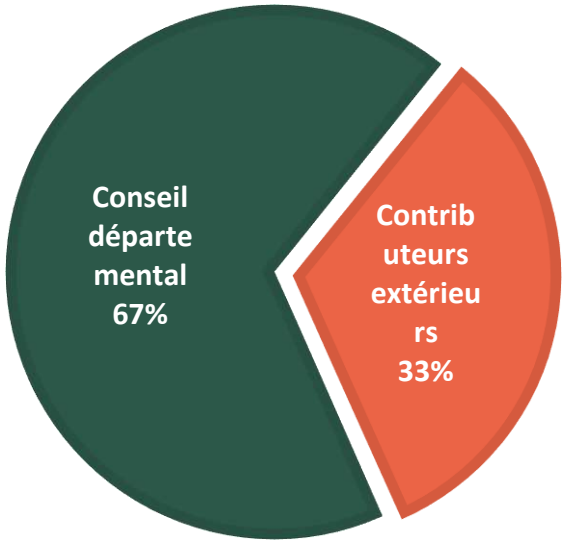

DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS EXTÉRIEURES

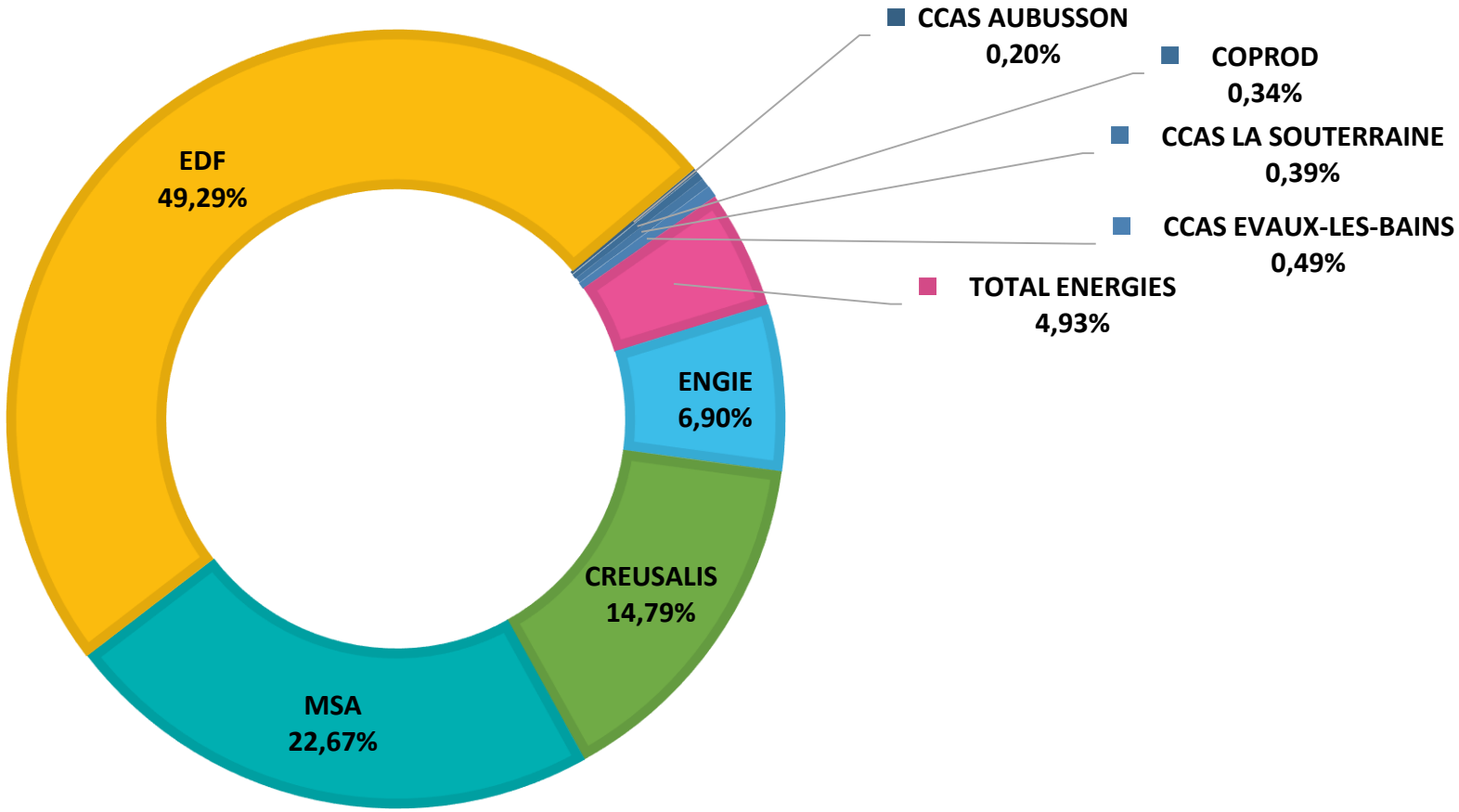

Bilan financier de l'année 2023

Répartition des financements

Répartition des financements directs aux particuliers

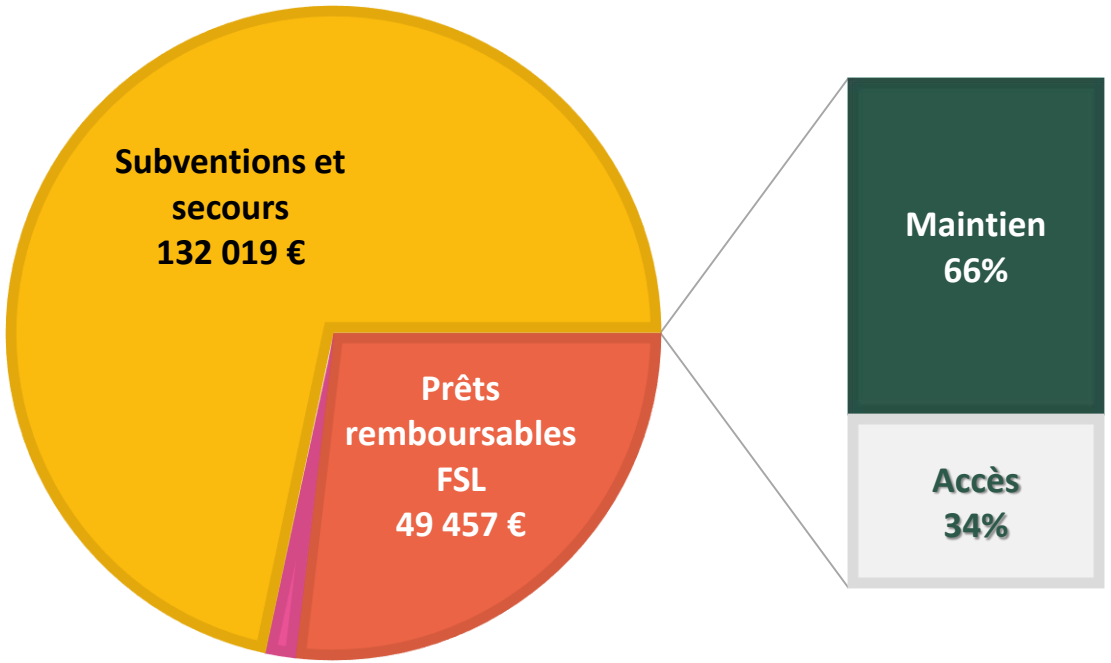

Répartition des financements indirects aux associations

La CREUSE Le Département

3

Aides financières directes

Aides financières directes

Les commissions FSL

Instruction de la demande par un travailleur social de secteur ou un acteur social partenaire

Complétude du dossier et inscription à une des trois commissions FSL

Commission **accès et dettes de loyer :**
- CAF
- Creusalis
- Conseil départemental

Toutes les 3 semaines

Commission **énergie**
- CAF
- Conseil départemental
- Informations sur les dossiers par Engie et EDF

Tous les 15 jours

Commission **eau**
- Conseil départemental
- CAF en fonction des besoins

Tous les mois

Notification de la décision par le Service de Coordination et d'appui du Pôle Cohésion Sociale

Aides financières directes

Bilan des admissions

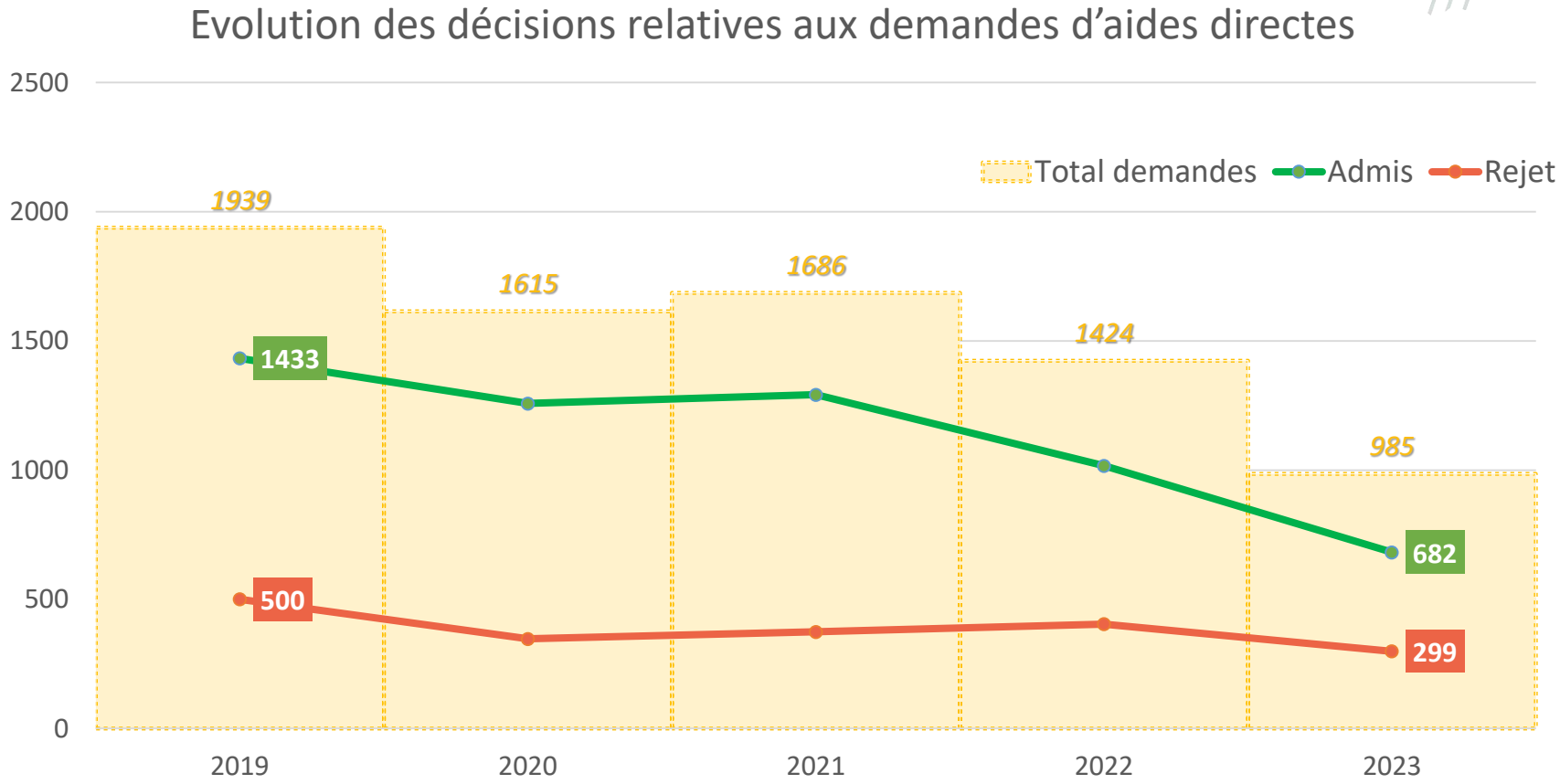

Baisse modérée du taux d'admission : de 74% en 2019 à 69% en 2023

Aides financières directes

Typologie des dossiers non admis

RÉPARTITION DES DOSSIERS NON ADMIS

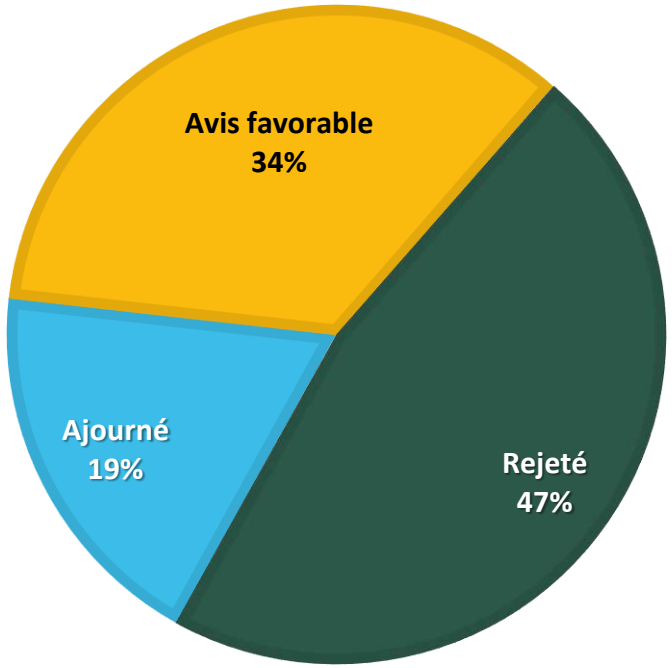

MOTIFS DE NON ADMISSION

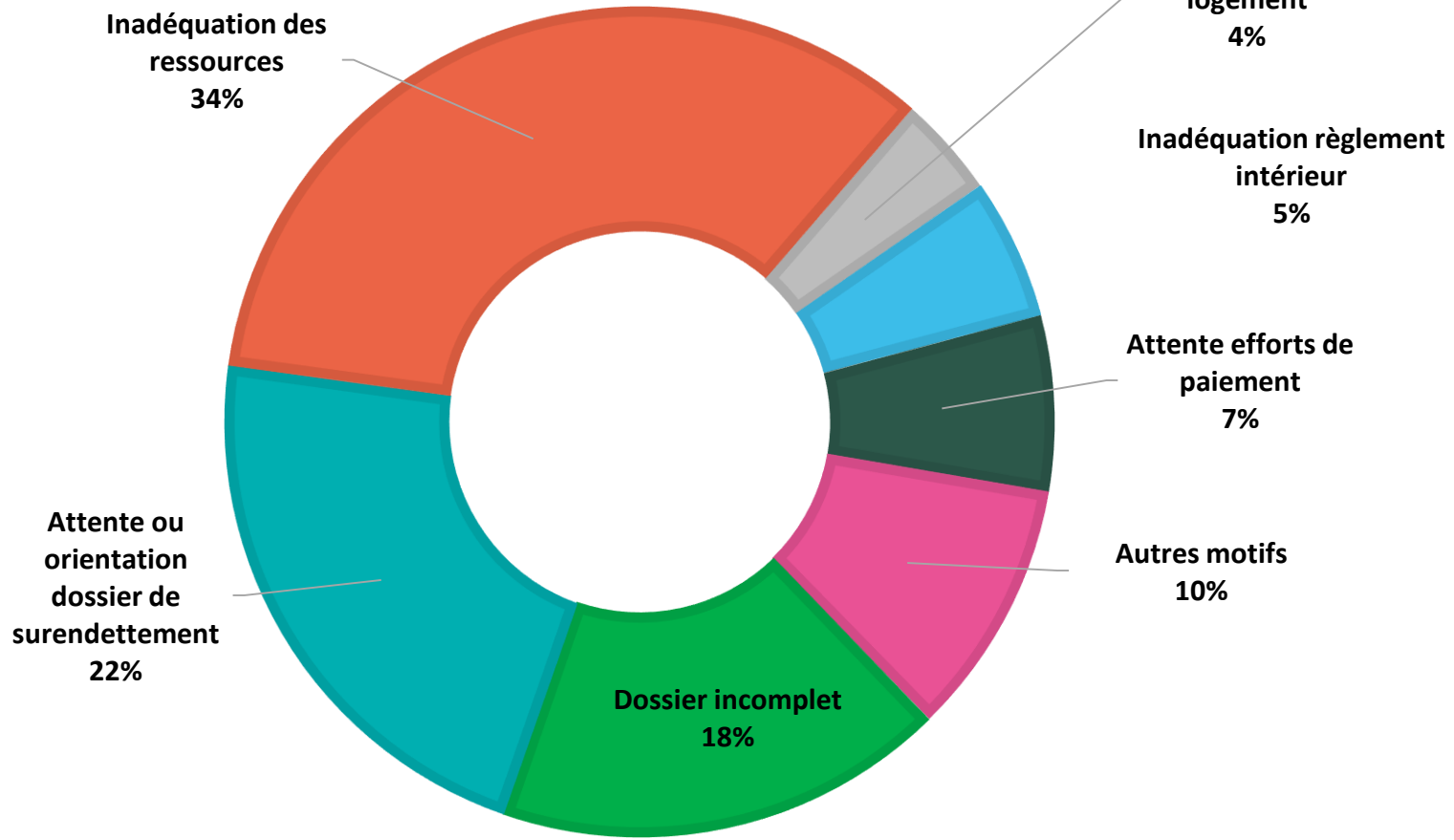

Aides financières directes

Bilan du montant des dossiers

Evolution des décisions relatives aux demandes d'aides directes

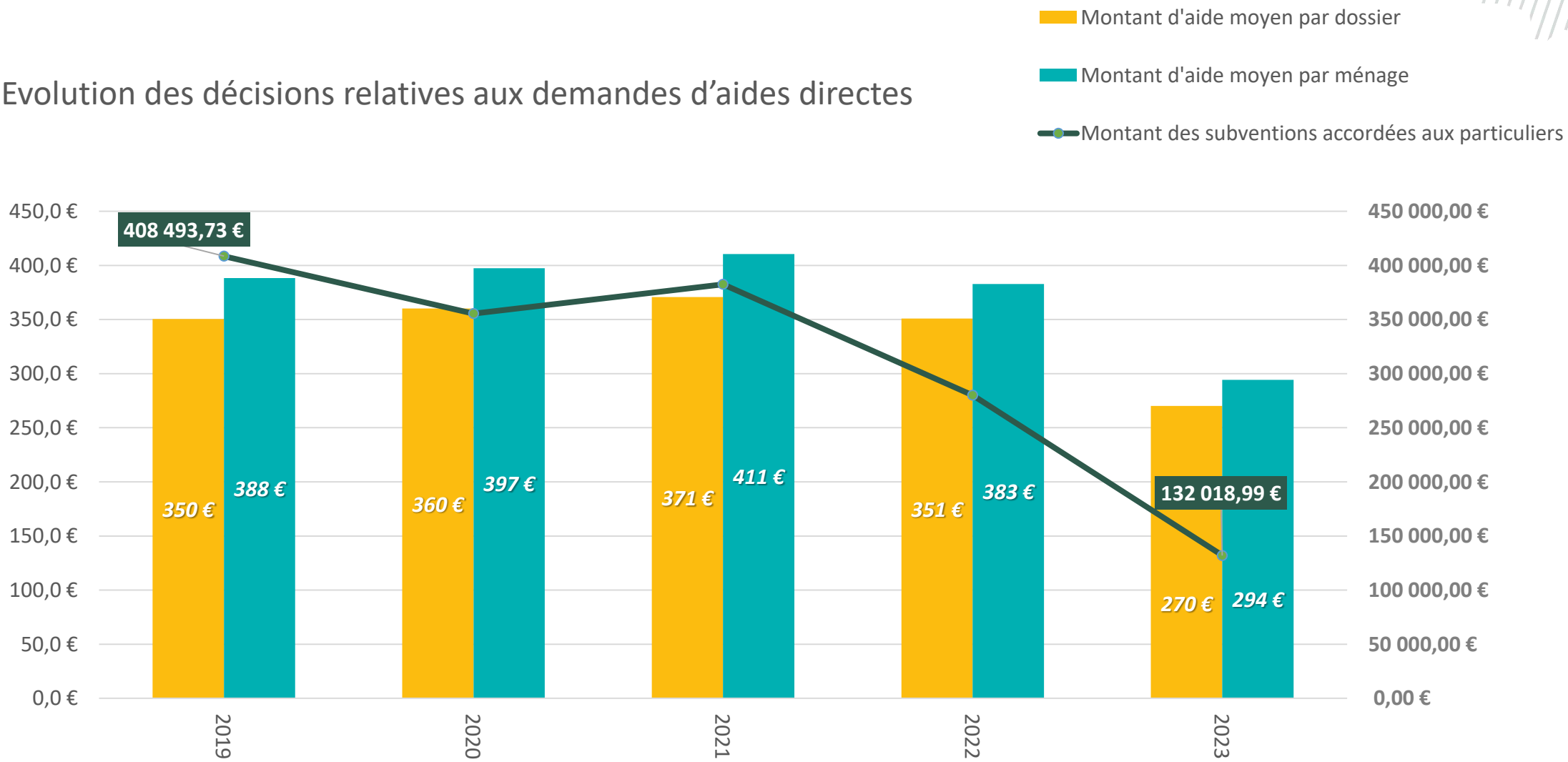

Aides financières directes

Dossiers par type de demandes

Répartition des demandes – année 2023

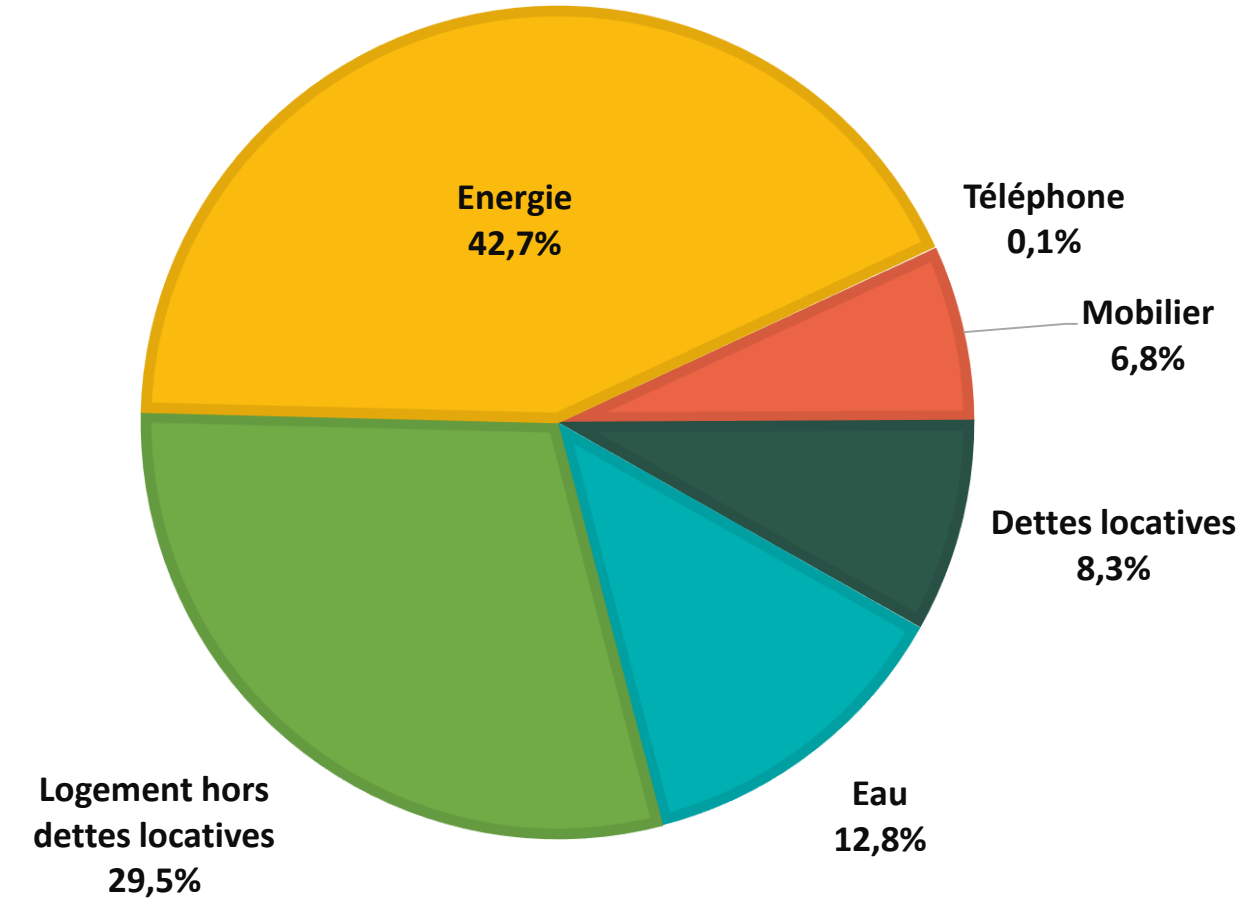

Maintien global de la répartition des typologies de demandes :

Répartition des demandes – année 2022

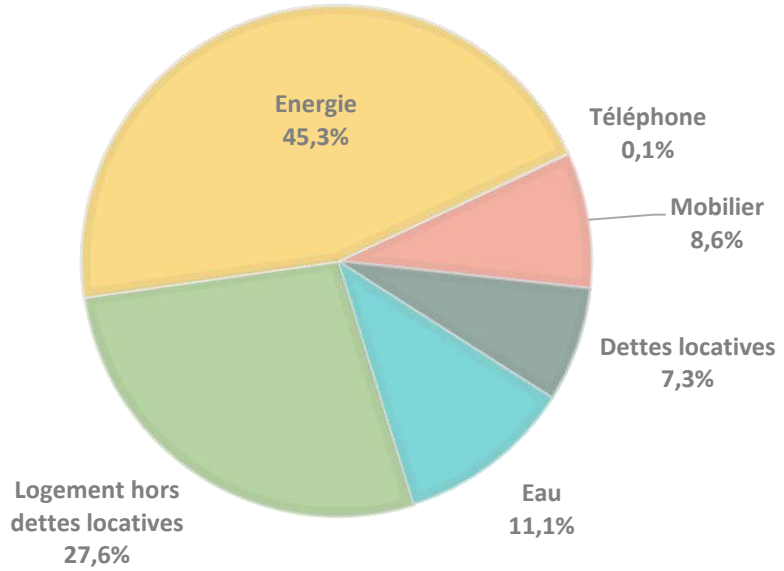

Aides financières directes

Répartition des types de demandes

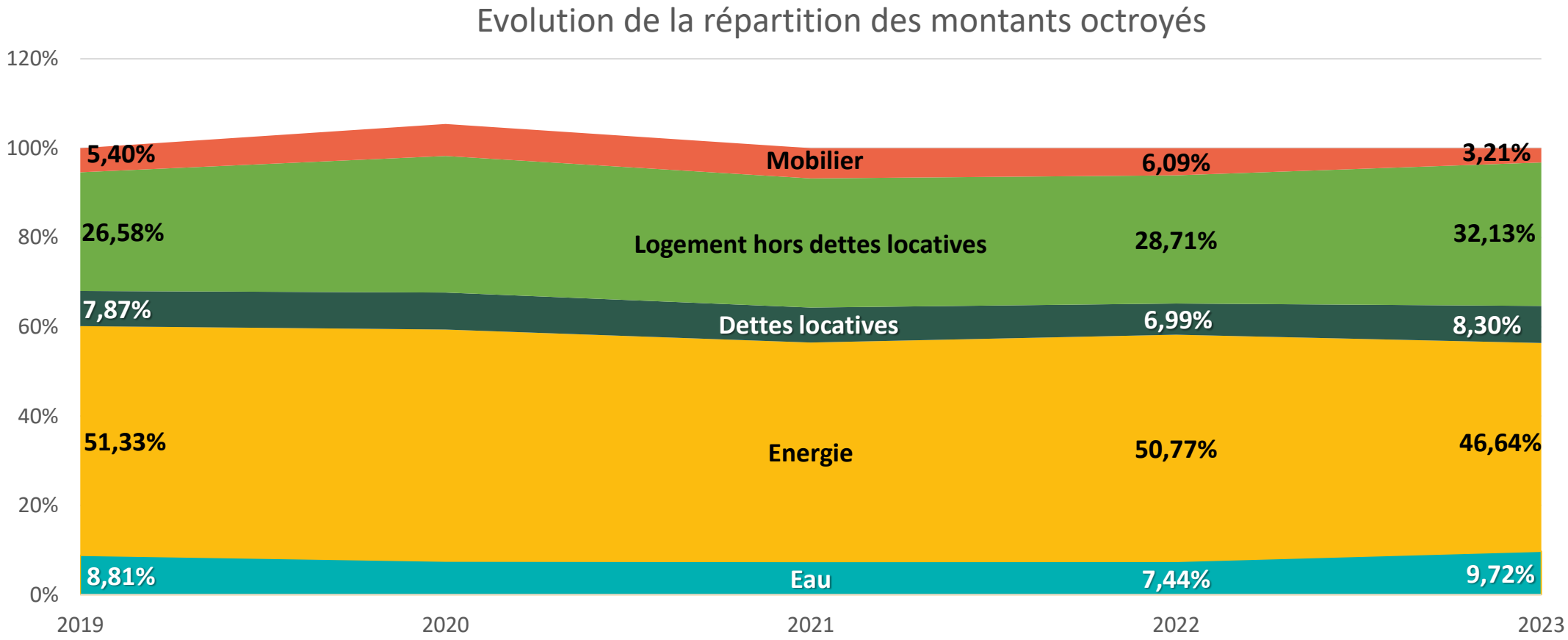

Légère baisse de la part énergie,
augmentation de la part logement

Aides financières directes

Les ménages aidés en 2023 (accès et maintien)

865 ménages ont réalisé une ou plusieurs demandes d'aide

611 d'entre eux ont bénéficié d'une aide

pour un montant moyen de **210€** par ménage

58 % ont un enfant ou plus

La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 46 ans

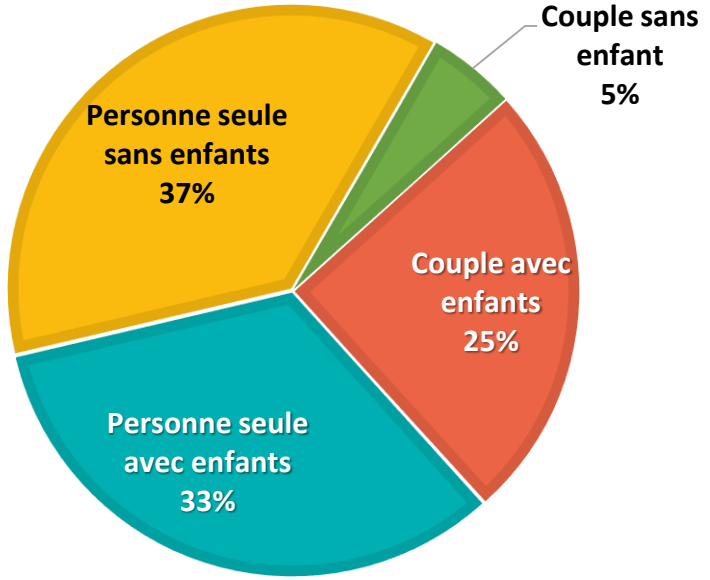

Aides financières directes

Répartition des dossiers en 2023

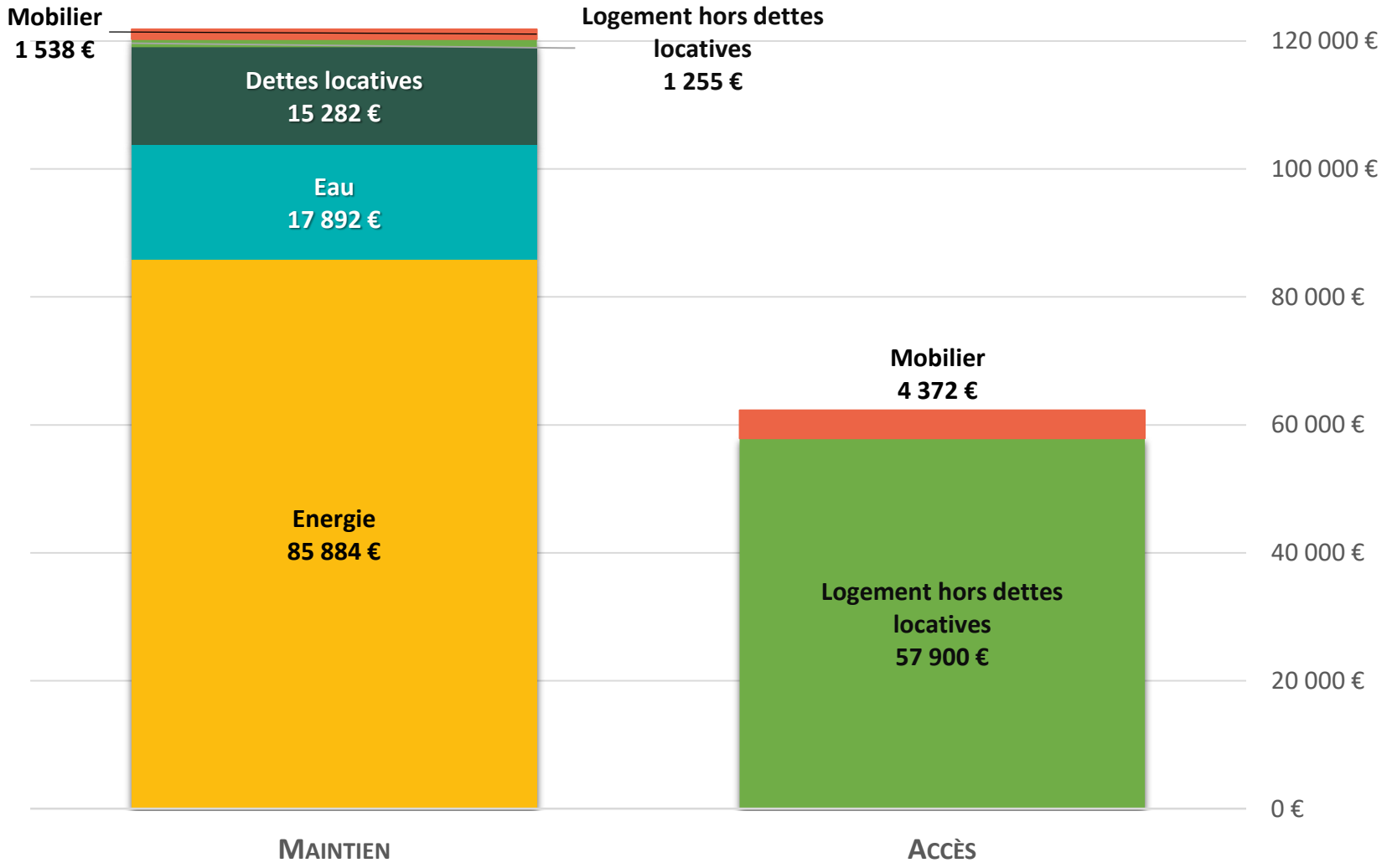

Aides financières directes

Bilan du volet « maintien »

Le FSL Maintien vise le soutien au paiement des frais liés au maintien dans le logement : dettes, mobilier, charges d'énergie…

En 2023…

- **118 813 €** ont été versés en aides directes,
- Ce qui a permis de soutenir **462 ménages** au travers de **518 demandes acceptées**,
- Pour un montant moyen par dossier de **230 €.**

Aides financières directes

Bilan du volet « maintien »

ZOOM ÉNÉRGIE

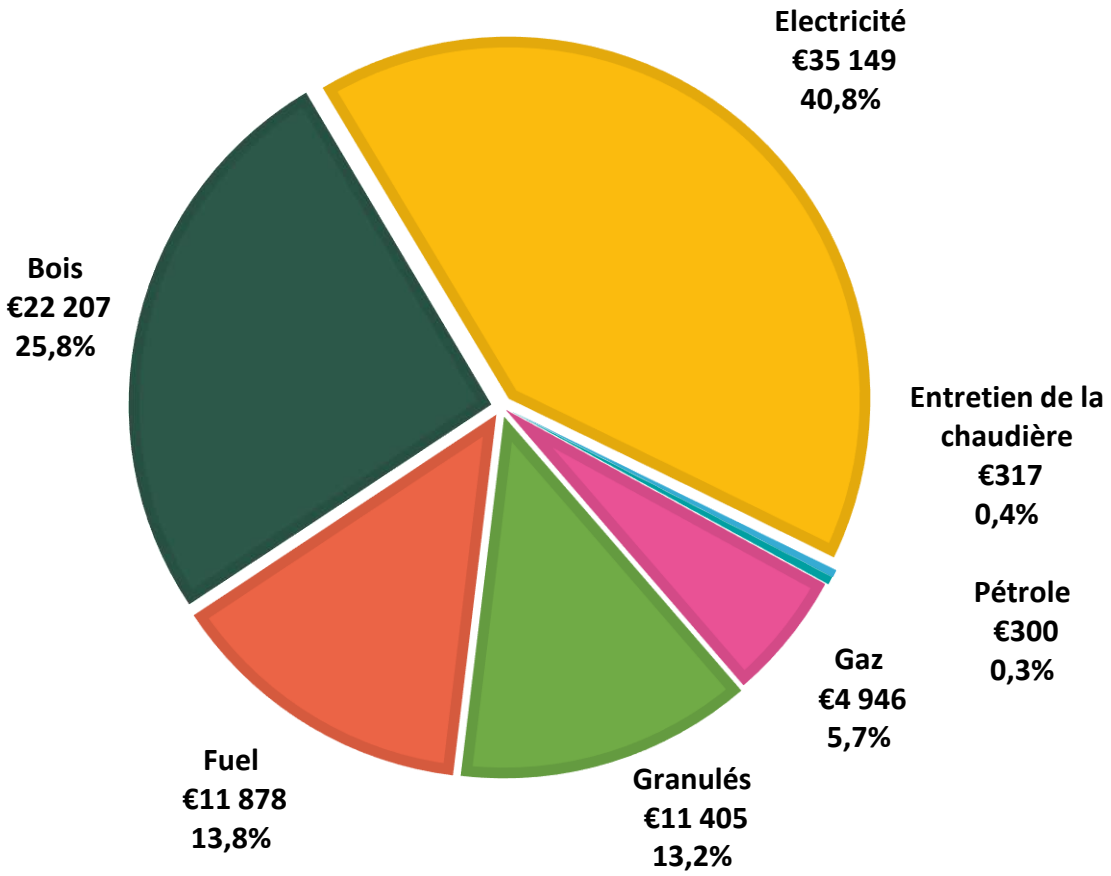

ZOOM EAU

Les aides concernant l'eau représentent **15 155 €**, soit 124 aides directes.
Pour mémoire, en 2022 : 152 dossiers pour 24 962 €

Les abandons de créances représentent 2 737,27 €
Pour mémoire, en 2022 : 7 dossiers pour 1 588 €

Aides financières directes

Bilan du volet « accès »

Le FSL Accès vise le soutien au paiement des frais liés à l'installation dans le logement : dépôt de garantie, assurances, mobilier…

En 2023…

- **13 206 €** ont été versés en aides directes ;
- **49 067** € ont fait l'objet d'une avance ;
- Ce qui a permis de soutenir **164 ménages** au travers de **164 demandes**,
- Pour un montant moyen par dossier de **380 €**

Aides financières directes

Bilan du volet « accès »

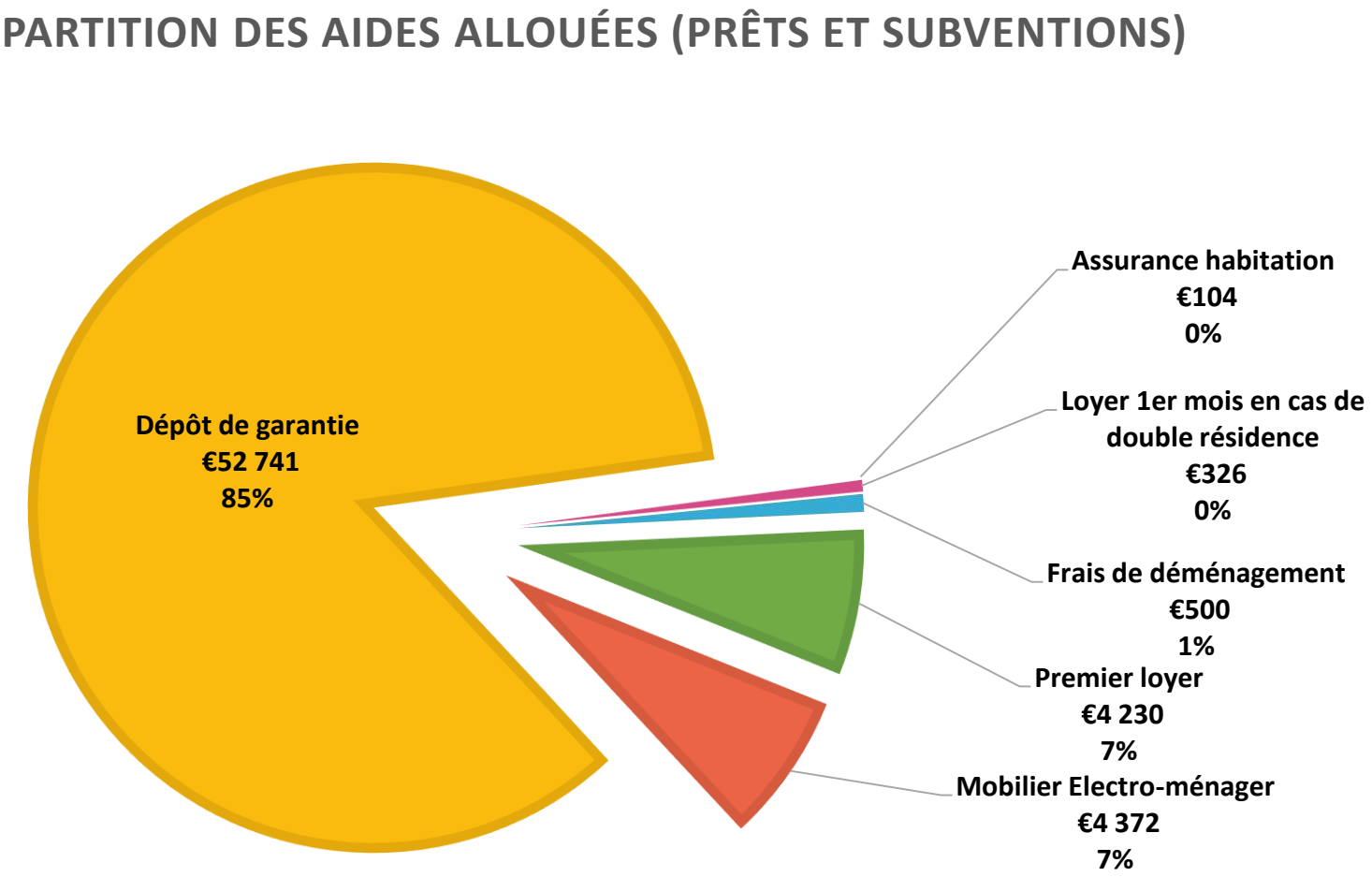

4

Les aides indirectes

Les aides indirectes

Les prêts CAF

Public

Ce prêt n'est éligible que pour les allocataires CAF qui touchent des prestations familiales.

Conditions

Le prêt CAF est strictement conditionné au dépôt d'une demande FSL. Il peut être proposé par le travailleur social qui remplit le dossier FSL ou proposé directement en commission FSL par ses membres. Il concerne les dettes de loyer et d'énergie.

Les prêts dette de logement octroyés par la CAF sont soumis à la décision de la commission FSL et sont assimilés à une intervention du FSL.

Et après...

En suivant de la décision de la commission, la CAF transmet le dossier à l'allocataire qui répond directement.

La CAF a accordé **19 prêts** pour dettes de logement en 2023, pour un montant total de **12 865,43€.**

Le budget prévisionnel 2024 alloué est de **25 000 €.**

Les aides indirectes

UDAF - Accompagnement social lié au logement

Objectif

Accompagner les ménages dans leur accès et leur maintien durable dans le logement. Cet accompagnement est contractualisé pour une durée déterminée en fonction des besoins du ménage.

Financement

Les mesures sont co-financées par le Plan Départemental d'Insertion et le FSL pour un montant total en 2023 de **165 000€ pour 96 mesures, portées par 3,6 ETP dont 3,3 de conseillères sociales**. Le FSL finance à lui seul 93 900€ pour la mise en œuvre de 57 mesures.

Résultat

Les demandes d'accompagnement sont étudiées en commission d'insertion. Les demandes sont majoritairement réalisées par les assistantes sociales de secteur. En 2023, l'UDAF a porté **167 mesures, dont 84 ont débuté au cours de l'année**. Le total des mesures est réparti comme suit :

- 134 mesures Accès
- 24 mesures Maintien
- 9 mesures Installation

Maintien en 2024

Les aides indirectes

L'Escale – Gestion locative adaptée

Objectif

Mettre en place une période de sous-location et un suivi social pour les publics en difficulté dans leur parcours d'insertion dans le logement. A l'issue, l'objectif est de permettre le glissement de bail au profit du ménage sous-locataire ou l'accès à un autre logement autonome.

Financement

Les mesures sont co-financées par le Plan Départemental d'Insertion et le FSL pour un montant total en 2023 de 68 600 €, dont 28 600€ financés par le FSL. Ces financements soutiennent le financement de 2 ETP, dont 1 ETP d'intervenant social.

Résultat

Les demandes d'accompagnement sont étudiées au sein de la commission d'attribution de l'association. Les demandes sont réalisées par les ménages, les assistantes sociales de secteur ou les travailleurs sociaux de structures partenaires (SIAO, structures d'accueil des demandeurs d'asile…).

34 bénéficiaires ont été accompagnés par l'Escale en 2023.

8 logements étaient dédiés à la gestion locative adaptée au 31 décembre 2023.

→ **Maintien du volet FSL en 2024 ; le volet PDI est réorienté sur le public en insertion dans le cadre du rSa rénové.**

Les aides indirectes

ACCES – Gestion locative adaptée

Objectif

Mettre en place une période de sous-location et un suivi social pour les publics en difficulté dans leur parcours d'insertion dans le logement issus de la file active du Centre Hospitalier de la Valette.

Financement

Les mesures sont soutenues par le FSL pour un montant total en 2023 de 3 000€ permettant le financement d'un poste de secrétaire comptable à temps partiel.

Résultat

Deux logement mobilisés à Guéret et Saint-Vaury, correspondant à 5 sous-locataires pour l'année 2023.

La durée moyenne d'occupation des logements sur 2023 est de 6 mois.

→ **Maintien de l'activité en 2024**

Les aides indirectes

Action de prévention : GIP CREUSE HABITAT

Objectif

Améliorer la maîtrise de l'énergie des bénéficiaires du FSL et, plus généralement, des personnes nécessitant un soutien pour favoriser la baisse des dépenses d'énergie.

Financement

A ce titre, le GIP a perçu en 2023 une subvention de 5 000 €.

Résultat

- 569 contacts, dont 258 éligibles au PIG
- 207 diagnostics relatifs à des travaux d'amélioration énergétique
- Une dizaine de ménages orientés pour un accompagnement renforcé aux usages, deux parcours entamés.

Coordination et communication : 3 rencontres avec les UTAS, diffusion d'outils de communication, partenariat de la journée « Point Conseil Budget »

5 Organisation du FSL

Organisation du FSL

Actions de gestion réalisées en 2023

Structuration et coordination

✓ Mise en œuvre de la démarche de formalisation de l'ASLL via un cahier des charges

✓ Refonte statistique du FSL pour faciliter et approfondir l'observatoire

Formalisation des partenariats

✓ Conventionnement avec l'opérateur de l'action de prévention

✓ Harmonisation des conventions PDI / FSL

Développement des partenariats

✓ Conventionnement avec Total Energies

✓ Identification des principaux fournisseurs d'énergie dont les clients bénéficient du FSL.

Organisation du FSL

Actions de gestion prévues en 2024

Structuration et coordination

- ❑Finalisation du cahier des charges ASLL avec l'UDAF.
- ❑Procédure statistique pour assurer la continuité de l'observation

Formalisation des partenariats

- ❑ Conventionnement avec tous les partenaires du FSL qui le souhaitent
- ❑ Réflexion autour des modalités de partenariat avec les syndicats d'eau (notamment intercommunaux)

Développement des partenariats

- ❑ Rencontres avec les fournisseurs d'énergie identifiés pour envisager les possibilités de conventionnement

Organisation du FSL

Réorientation de l'action de prévention

Interventions au sein des **6 UTAS** par la correspondante Solidarité EDF

Distribution de « kits énergie »

Sensibilisation ludique auprès des usagers sur les économies d'énergie

Organisation du FSL

Budget prévisionnel pour l'année 2024

DÉPENSES

	Prévues
Aides financières directes ou secours	419 500 €
Aides indirectes : accompagnement et gestion locative adaptée	125 500 €
dont Accompagnement Social lié au Logement - association UDAF	*93 900 €*
dont gestion locative adaptée / sous-location - association Escale	*28 600 €*
dont gestion locative adaptée / sous-location - association Accès	*3 000 €*
Action de prévention	5 000 €
TOTAL	**550 000 €**

RECETTES

	Prévues
Conseil départemental	456 650 €
EDF	50 000 €
MSA du Limousin	15 000 €
Creusalis	15 000 €
ENGIE	7 000 €
TotalEnergies	5 000 €
CCAS/Communes	1 000 €
COPROD	350 €
TOTAL	**550 000 €**
Abandons de créances	3 500 €
Prêts CAF	25 000 €

Merci de votre attention

Contact

Conseil départemental de la Creuse - Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex
www.creuse.fr